

XV^e rencontre du RIIFT Tunis-Hammamet, 9 et 10 juillet 2012.

Contrôle des lois sociales
Cellule formation
Damien Delatour – inspecteur social Conseiller



www.emploi.belgique.be

**La formation des inspecteurs du
travail dans la promotion des
principes d'égalité au travail et de
justice sociale**

SERVICE PUBLIC FEDERAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE



Plan de l'exposé



Cadre légal fédéral :

- Les lois anti-discrimination
- La loi bien-être au travail
- Art. 433 quinquies CP



Formations :

- Des Inspecteurs « experts »
- La collaboration

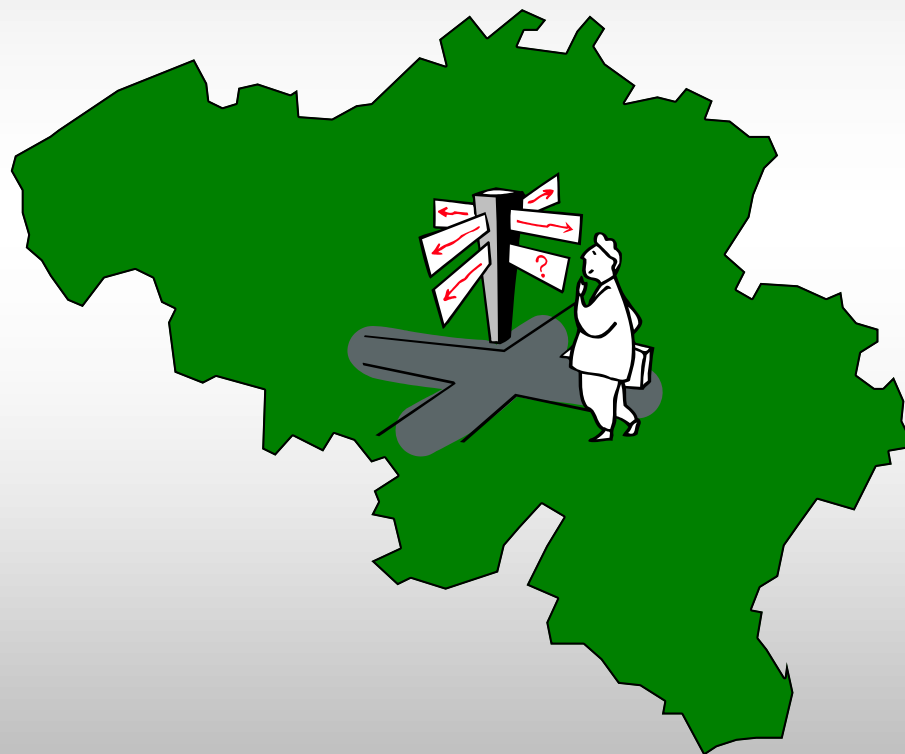


Le travail sur le terrain :

- Le respect des conditions de travail et de salaire
- Le détachement
- La lutte contre les discriminations, l'exploitation économique et le travail forcé



1. Le cadre légal fédéral





Les lois anti-discrimination du 10 mai 2007

1. Loi tendant à lutter contre les discriminations et réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie:

- nationalité,
- prétendue race,
- couleur de peau,
- ascendance,
- origine nationale ou ethnique





2. Loi tendant à lutter contre certaines formes de discriminations:

- âge,
- orientation sexuelle,
- état civil et naissance,
- fortune,
- conviction religieuse, philosophique, politique ou syndicale,
- langue,
- état de santé actuel ou futur,
- handicap, caractéristique physique ou génétique,
- origine sociale





3. Loi tendant à lutter contre la discrimination entre les hommes et les femmes:

- Sexe





D'autres dispositions en la matière...

- ❑ Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs:

Réprime le harcèlement au travail

- ❑ L'article 433 quinquies du Code Pénal:

Réprime la traite des êtres humains et le travail forcé, notamment le fait de mettre ou permettre la mise au **travail dans des conditions contraires à la dignité humaine**

- ❑ Des décrets ou ordonnances régionales ou communautaires visant à lutter contre les discriminations au niveau de leurs champs de compétences:

Notamment la formation professionnelle, le marché de l'emploi, la fonction publique régionale...



Domaine d'application pour les inspecteurs du travail : les relations de travail au sens large

- L'accès à l'emploi

Offres d'emploi, recrutement, promotion, etc.

- Les conditions de travail et de rémunération

Salaires, régimes de travail, horaires, congés, etc.

- Les pratiques en matière de rupture de contrats

- Les régimes de sécurité sociale



2. La formation des inspecteurs du travail

1. Désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail « expert » en matière de lutte contre la discrimination et/ou le harcèlement au sein de chaque bureau décentralisé de l'inspection (CLS et CBE)

Une formation spécifique a été développée avec des experts du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. L'accent est mis sur :

- ✓ La connaissance de la législation
- ✓ La détection des comportements interdits
- ✓ Les méthodes d'établissement de la preuve via la récolte « d'indices »
- ✓ L'exercice sur base de situations réelles



- La « centralisation » des enquêtes

Les dossiers discrimination/harcèlement traités par l'inspection du travail fédérale sont centralisés auprès de deux référents (un FR et un NL).

Avantages :

- ✓ Vision globale du phénomène
- ✓ Instructions cohérentes données aux bureaux décentralisés qui vont effectuer les enquêtes sur le terrain
- ✓ Appréciation uniforme des suites à donner par l'inspection du travail, notamment en matière pénale



- Collaboration avec des organes indépendants chargés de promouvoir l'égalité de traitement au travail au sens large
- ✓ La formation développée avec le CECLR a amené à la signature d'un protocole de collaboration systématisant l'échange: transmission des plaintes au CLS, des résultats des enquêtes de l'inspection au CECLR en vue d'actions civiles, possibilité de soutien juridique ou pratique en cas de dossier complexe
- ✓ Contacts en vue de la conclusion d'un protocole avec l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et du développement d'une formation ciblée sur le « genre »
- ✓ Contacts avec les structures mises en place au niveau régional



2. Désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail « expert » en matière de lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation économique au sein de chaque direction régionale du CLS

Collaboration et formations spécifiques données avec des experts de la Police Fédérale.

L'accent est mis sur :

- ✓ La connaissance de la législation
- ✓ Les indicateurs de l'exploitation
- ✓ Les bonnes pratiques





3. Développement de directions spécialisées en matière de contrôle du détachement des travailleurs : les directions « réseau » du CLS

Des « experts » ont été formés en matière de contrôle des entreprises étrangères qui détachent du personnel. Une méthodologie spécifique a été développée afin de lutter contre le dumping social souvent rencontré dans ces situations.

Depuis 2 ans, tous les nouveaux inspecteurs du travail sont formés spécifiquement à la problématique du détachement car de nombreux abus sont constatés.



4. Collaboration avec les partenaires sociaux

- ✓ L'inspection du travail donne des formations auprès des syndicats, des fédérations patronales et des secrétariats sociaux en vue de vulgariser et de promouvoir la bonne application de la législation sociale au sens large
- ✓ Signature de protocoles avec différents secteurs d'activité afin de faciliter l'échange d'information en vue de lutter contre la fraude et de promouvoir le respect des conditions légales de travail



3. Le travail de terrain





Le contrôle des conditions de travail et de rémunération ainsi que des règles de santé-sécurité promeuvent l'égalité au travail et la justice sociale

- Il s'agit du « core-business » du Contrôle des lois sociales et du Contrôle du bien-être

La formation initiale d'un an (6 mois théorique et 6 mois pratique) permet aux inspecteurs du travail d'être des fonctionnaires capables de remplir efficacement sur le terrain les missions qui leur sont assignées par la convention 81 de l'OIT.

La formation continuée, organisée chaque année sur quelques thèmes sélectionnés, leur permet de maintenir à jour et développer leur expertise technique et/ou pratique.



Le contrôle plus spécifique du détachement des travailleurs

- Les directions « réseau » du CLS

De par leur présence sur le terrain, les inspecteurs du travail sont de plus en plus souvent confrontés au phénomène du détachement des travailleurs.

Promouvoir l'égalité et la justice sociale implique un traitement équitable de tous les travailleurs occupés sur le territoire.

Les inspecteurs du travail sont sensibilisés et formés à appréhender ces situations.



La lutte contre les discriminations et l'exploitation économique et le travail forcé

- Les formations spécifiques développées à l'attention des inspecteurs « experts » en matière de lutte contre les discriminations et la traite des êtres humains permettent à l'inspection du travail de jouer un rôle efficace

De par leur présence sur le terrain ces inspecteurs peuvent détecter ces phénomènes sans qu'il y ait eu plainte, y mettre fin, conseiller les employeurs et éventuellement les sanctionner.



Merci de votre attention !



C'est le temps des questions



Si vous le souhaitez...